

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers
en exercice : 19

L'an deux mille vingt trois

Le 27 janvier 2023

Présents : 15

Le Conseil Municipal de la Commune de Roche, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de monsieur Bernard COCHARD, Maire

Votants : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 janvier 2023

Présents :

Bernard COCHARD - Marcel NICOLIER - Véronique CHARDON - Catherine PILLOIX - Michel BOUGAREL - Jérôme PONTAL - Jean-Paul BOIS - Frédérique LARRAS - Sophie KOWALSKI - Nicolas ISSEMANN - Audrey ANTOUARD - Bernard GUILLARME - Roger CLAVEL - Christian LAMBERT

Absents :

Valérie DELHAIE donne procuration à Sophie KOWALSKI
Maria BONZI donne procuration à Catherine PILLOIX
Pierre SIMIAN donne procuration à Audrey ANTOUARD
Léa REVELLIN - PIALET donne procuration à Véronique CHARDON

Délibération n° 2023 01 01 : Acquisition de la parcelle AE 703

Rapporteur : Bernard COCHARD

Afin de pouvoir réaliser un aménagement devant les commerces au centre village, il est envisagé d'acquérir à titre gracieux la parcelle AE 703 pour une superficie de 75 m2.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **VALIDE** l'acquisition à titre gracieux de la parcelle AE 703 d'une superficie de 75 m2
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à cette acquisition,
- **PRECISE** que tous les frais liés à cette acquisition seront à la charge de la Commune,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce de nature administrative ou financière relative à l'exécution de la présente délibération et plus généralement faire le nécessaire

Le maire, certifie sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire du présent acte :

Publié le : 30 janvier 2023

Transmis le 30 janvier 2023

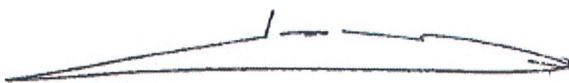
Reçu en sous

Préfecture le :

Le Maire,

Bernard COCHARD

Le secrétaire de séance,
Véronique CHARDON



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers
en exercice : 19

L'an deux mille vingt trois

Le 27 janvier 2023

Présents : 15

Le Conseil Municipal de la Commune de Roche, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de monsieur Bernard COCHARD, Maire

Votants : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 janvier 2023

Présents :

Bernard COCHARD - Marcel NICOLIER - Véronique CHARDON - Catherine PILLOIX - Michel BOUGAREL - Jérôme PONTAL - Jean-Paul BOIS - Frédérique LARRAS - Sophie KOWALSKI - Nicolas ISSEMANN - Audrey ANTOUARD - Bernard GUILLARME - Roger CLAVEL - Christian LAMBERT

Absents :

Valérie DELHAIE donne procuration à Sophie KOWALSKI
Maria BONZI donne procuration à Catherine PILLOIX
Pierre SIMIAN donne procuration à Audrey ANTOUARD
Léa REVELLIN - PIALET donne procuration à Véronique CHARDON

Délibération n° 2023 01 02 : Travaux sur le réseau d'éclairage public - Points d'éclairage supplémentaires

Rapporteur : Bernard COCHARD

Suite à notre demande, Territoire d'Énergie Isère (TE38) a étudié la faisabilité pour une extension du nombre de points d'éclairage public sur la commune.

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	61 723.00 €
Le montant total des financements externes serait de :	35 684.00 €
La participation aux frais de TE 38 s'élève à :	1 929.00 €
La contribution prévisionnelle aux investissements s'élèverait à	24 110.00 €

Afin de permettre au TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif
- de l'obligation d'engager le montant total de la contribution (frais de maîtrise d'ouvrage et contribution aux investissements) au budget de la collectivité

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **PREND ACTE** du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir

- Prix de revient prévisionnel :	61 723.00 €
- Financements externes :	35 684.00 €

Participation prévisionnelle globale : 26 040.00 €
(frais TE38 + contributions aux investissements)

Envoyé en préfecture le 30/01/2023

Reçu en préfecture le 30/01/2023

Publié le 30/01/2023

ID : 038-213803398-20230127-2023_01_2-DE



929 €. Ce montant

- **PREND ACTE** de la participation aux frais de TE 38 pour u doit être engagé au budget de la collectivité.
- **PREND ACTE** de sa contribution aux investissements qui sera établie par le TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de 24 110.00 €.

Ce montant doit être engagé au budget de la collectivité. Il pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération et d'un engagement complémentaire.

Le maire, certifie sous sa responsabilité,

le caractère exécutoire du présent acte :

Publié le : 30 janvier 2023

Transmis le 30 janvier 2023

Reçu en sous

Préfecture le :

Le Maire,

Bernard COCHARD

Le secrétaire de séance,

Véronique CHARDON



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers
en exercice : 19

L'an deux mille vingt trois

Le 27 janvier 2023

Présents : 15

Le Conseil Municipal de la Commune de Roche, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de monsieur Bernard COCHARD, Maire

Votants : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 janvier 2023

Présents :

Bernard COCHARD - Marcel NICOLIER - Véronique CHARDON - Catherine PILLOIX - Michel BOUGAREL - Jérôme PONTAL - Jean-Paul BOIS - Frédérique LARRAS - Sophie KOWALSKI - Nicolas ISSEMANN - Audrey ANTOUARD - Bernard GUILLARME - Roger CLAVEL - Christian LAMBERT

Absents :

Valérie DELHAIE donne procuration à Sophie KOWALSKI
Maria BONZI donne procuration à Catherine PILLOIX
Pierre SIMIAN donne procuration à Audrey ANTOUARD
Léa REVELLIN - PIALET donne procuration à Véronique CHARDON

Délibération n° 2023 01 03 : Demande de subvention pour la modification de l'éclairage du terrain d'entraînement au stade

Rapporteur : Michel BOUGAREL

Il est envisagé de modifier l'éclairage du terrain d'entraînement au stade pour un passage en un éclairage LED de niveau 7.

Ce projet permettra d'améliorer la qualité de la vision nocturne des utilisateurs et d'économiser la consommation d'énergie électrique.

Le montant estimatif des travaux prévus dans le cadre de ce projet d'aménagement s'élève à 12 296 € HT.

Le démarrage des travaux est prévu pour le 1^{er} semestre 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE** le projet pour un coût de 12 296 € HT
- **SOLLICITE** la Fédération Française de Football (FFF) au titre d'un Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) pour un montant de 3 000.00 €
- **AUTORISE** monsieur le maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette opération

Envoyé en préfecture le 30/01/2023

Reçu en préfecture le 30/01/2023

Publié le

Berger
Levrault

ID : 038-213803398-20230127-2023_01_3-DE

Le maire, certifie sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire du présent acte :

Publié le : 30 janvier 2023

Transmis le 30 janvier 2023

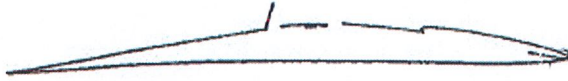
Reçu en sous

Préfecture le :

Le Maire,

Bernard COCHARD

Le secrétaire de séance,
Véronique CHARDON



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers
en exercice : 19

L'an deux mille vingt trois

Le 27 janvier 2023

Présents : 15

Le Conseil Municipal de la Commune de Roche, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de monsieur Bernard COCHARD, Maire

Votants : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 janvier 2023

Présents :

Bernard COCHARD - Marcel NICOLIER - Véronique CHARDON - Catherine PILLOIX - Michel BOUGAREL - Jérôme PONTAL - Jean-Paul BOIS - Frédérique LARRAS - Sophie KOWALSKI - Nicolas ISSEMANN - Audrey ANTOUARD - Bernard GUILLARME - Roger CLAVEL - Christian LAMBERT

Absents :

Valérie DELHAIE donne procuration à Sophie KOWALSKI
Maria BONZI donne procuration à Catherine PILLOIX
Pierre SIMIAN donne procuration à Audrey ANTOUARD
Léa REVELLIN - PIALET donne procuration à Véronique CHARDON

Délibération n° 2023 01 04 : Demande de subvention pour des travaux d'aménagement de la mairie.

Rapporteur : Bernard COCHARD

Afin de satisfaire à la réglementation sur l'accessibilité aux personnes handicapées, de renforcer la structure de la salle des mariages et de modifier le mode chauffage, la mairie souhaite engager un projet de réaménagement de ses locaux.

Dans cette perspective, il est envisagé :

- La création d'un ascenseur extérieur et d'une entrée adaptée au RDC
- Un renforcement de la structure pour la salle des mariages
- L'isolation des combles et le changement de mode de chauffage

A ce stade de l'étude, le montant estimatif des travaux s'élève alors à 582 212.73 € HT (542 425.53 € de travaux et 39 787.20 € de maîtrise d'œuvre)

La commune s'engage à respecter les critères d'éco-conditionnalité adoptés par le Conseil Départemental de l'Isère, dans ses délibérations du 25 mars 2010 et du 13 décembre 2012, concernant les projets d'investissement de voirie et de bâtiment d'un montant supérieur ou égal à 100 000€ HT.

La commune s'engage à inclure et exiger, dans le marché de réaménagement, l'organisation de la gestion des déchets de chantier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 18 voix pour et 1 abstention (Bernard GUILLARME)

- **APPROUVE** le projet pour un coût de 582 212.73 € HT
- **SOLLICITE** le Conseil Départemental de l'Isère, pour l'octroi d'une subvention au taux maximum,
- **SOLLICITE** la Région Auvergne-Rhône Alpes pour l'octroi d'une subvention au taux maximum,
- **SOLLICITE** la Préfecture de l'Isère au titre de la DETR 2023 pour l'octroi d'une subvention au taux de 20 %, soit 116 442.55 €
- **AUTORISE** monsieur le maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette opération

Envoyé en préfecture le 30/01/2023

Reçu en préfecture le 30/01/2023

Publié le

Berger
Levrault

ID : 038-213803398-20230127-2023_01_4-DE

Le maire, certifie sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire du présent acte :

Publié le : 30 janvier 2023

Transmis le 30 janvier 2023

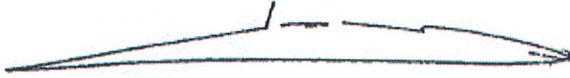
Reçu en sous

Préfecture le :

Le Maire,

Bernard COCHARD

Le secrétaire de séance,
Véronique CHARDON





Envoyé en préfecture le 30/01/2023

Reçu en préfecture le 30/01/2023

Publié le 30/01/2023

ID : 038-213803398-20230127-2023_01_5-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
en exercice : 19

L'an deux mille vingt trois

Le 27 janvier 2023

Présents : 15

Le Conseil Municipal de la Commune de Roche, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de monsieur Bernard COCHARD, Maire

Votants : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 janvier 2023

Présents :

Bernard COCHARD - Marcel NICOLIER - Véronique CHARDON - Catherine PILLOIX - Michel BOUGAREL - Jérôme PONTAL - Jean-Paul BOIS - Frédérique LARRAS - Sophie KOWALSKI - Nicolas ISSEMANN - Audrey ANTOUARD - Bernard GUILLARME - Roger CLAVEL - Christian LAMBERT

Absents :

Valérie DELHAIE donne procuration à Sophie KOWALSKI
Maria BONZI donne procuration à Catherine PILLOIX
Pierre SIMIAN donne procuration à Audrey ANTOUARD
Léa REVELLIN - PIALET donne procuration à Véronique CHARDON

Délibération n° 2023 01 05 : Acquisition des parcelles A 574 et A 576

Rapporteur : Bernard COCHARD

Dans le cadre d'un projet d'aménagement autour du monument de la Croix Châtain, il est envisagé d'acquérir les parcelles A 574 de 189 m² et A 576 de 408 m² pour un total de 596 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **VALIDE** l'acquisition des parcelles A 574 et A 576 pour un total de 596 €uros.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à ces acquisitions,
- **PRECISE** que tous les frais liés à ces acquisitions seront à la charge de la Commune,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce de nature administrative ou financière relative à l'exécution de la présente délibération et plus généralement faire le nécessaire

Le maire, certifie sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire du présent acte :

Publié le : 30 janvier 2023

Transmis le 30 janvier 2023

Reçu en sous

Préfecture le :

Le Maire,

Bernard COCHARD

Le secrétaire de séance,
Véronique CHARDON

